

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de BEAUMESNIL

COMMUNE D'EPINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22/02/2011
Nombre de Conseillers :
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Pouvoir : 1
- Votants : 10
Date de convocation 11/02/2011

L'an deux mil onze, le 22 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles CORDIER, Maire

Présents : MM. Jocelyne BLANCHARD, Henri BERTRE, Olivier CORDIER, Claude DRIEUX, Catherine ENSOULT, Daniel GROULT, Christine HUSSON, Pascal LEFEBVRE et François ROGER.

Présente par pouvoir : Mme Céline GOUDIGAN

Formant la majorité des membres en exercice, pouvant valablement délibérer.
Monsieur Olivier CORDIER a été élu secrétaire.

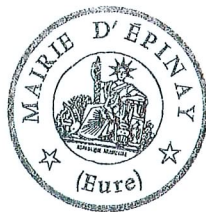
**Objet : Schéma de cohérence territoriale du Pays Risle Charentonne (SCOT)
Projet voté le 4 janvier 2011 par le Comité Syndical du Pays Risle Charentonne**

Le conseil municipal de la commune d'EPINAY, membre du Pays Risle Charentonne a examiné le projet de schéma de cohérence territorial (SCOT) qui a été voté par le comité syndical mixte du Pays Risle-Charentonne, le 4 janvier 2011.

Après avoir pris connaissance des documents, et considérant :

- Que les orientations générales du projet de SCOT ne sont pas de nature à améliorer concrètement la vie quotidienne de ses administrés,
- Que certaines dispositions semblent de nature à compromettre les intérêts essentiels de notre commune,

le conseil municipal d'EPINAY émet un vote négatif au projet de SCOT présenté par le Pays Risle-Charentonne.



Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,

[Signature]
CORDIER Gilles